

Vu le transfert de compétence de la Commune de Piriac-sur-Mer aux Ports de Loire-Atlantique approuvé lors du Conseil municipal du 8 octobre 2019,

Vu les délibérations n°1.2 et 1.3 du 30 septembre 2021 portant nouvelle installation du comité syndical,

Considérant les rapports présentés par les délégataires de service public pour les ports maritimes de Piriac, La Turballe, Le Croisic, Pornic et pour les ports fluviaux de Nantes, Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre et Blain ;

Considérant qu'ils n'appellent pas d'observations particulières ;

Entendu le rapport de la Présidente ;

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et de l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, le rapport relatif à l'exécution des délégations de service public des ports maritimes et fluviaux est présenté annuellement à l'assemblée délibérante. Il comporte

- Une présentation des contrats de délégation de service public, un compte-rendu de l'activité des ports, afin de permettre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.
- Le compte-rendu financier et technique de l'activité des ports concédés.

L'objet du présent rapport est de présenter, pour l'exercice 2022, les rapports des concessionnaires assurant la gestion de 4 ports maritimes et des 4 ports fluviaux, pour lesquels les Ports de Loire-Atlantique ont la compétence. Une synthèse est également présentée pour les 3 ports gérés en régie (La Pointe de Saint Gildas à Préfailles, les ports de la Gravette et du Cormier à la Plaine sur Mer et Comberge à Saint Michel Chef-Chef) par les Ports de Loire-Atlantique.

PRÉSENTATION DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1 - Les ports maritimes

Quatre contrats de délégation de service public permettent d'assurer, respectivement, la gestion des ports de Piriac, La Turballe, Le Croisic et Pornic, en 2022.

Le port de **PIRIAC** est géré par Loire-Atlantique Nautisme. La concession pêche est accordée depuis le 27 octobre 1980 pour une durée de 50 ans. La concession plaisance est accordée depuis le 1^{er} janvier 1982 jusqu'au 31 décembre 2031.

Les ports de la **TURBALLE** et du **CROISIC** sont gérés par une unique délégation de service public, la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale, Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML LAPP) depuis le 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2022.

Les ports de la Noëveillard, du Vieux port et avant-port, à **PORNIC**, sont gérés par Loire-Atlantique Nautisme depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2031.

1.2 - Les ports fluviaux

Quatre contrats de délégations de service public permettent d'assurer la gestion des ports de l'Erdre à Nantes du port de Sucé-sur-Erdre, de celui de Nort-sur-Erdre et de celui de Blain.

Le port de **NANTES ERDRE** est en gestion auprès de Nantes Métropole depuis le 1^{er} septembre 1995 jusqu'au 31 décembre 2025. La Gestion est sous concédée à Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) jusqu'au 31 décembre 2025.

Le port de **SUCÉ-SUR-ERDRE** est géré par la commune de Sucé-sur-Erdre du 1^{er} septembre 1995 au 31 décembre 2025.

Le port de **NORT-SUR-ERDRE** est géré par la commune de Nort-sur-Erdre, du 1^{er} septembre 1995 au 31 décembre 2025.

Le port de **BLAIN** est en gestion auprès de Loire-Atlantique Nautisme, jusqu'au 31 décembre 2025.

1.1 - LE PORT DE PIRIAC – SAS LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME

Faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- La finalisation de la 1^{ère} phase du dragage du port pour un volume de 15 000 m³ et le démarrage de la seconde phase ;
- La réalisation d'un diagnostic de gestion patrimoniale (analyse de l'état des infrastructures) revu tous les 3 ans pour permettre de vérifier les évolutions et établir un plan pluriannuel d'investissements ;
- La mise en place d'un comité d'agrément pour les bateaux patrimoniaux.

Bilan des activités

Bilan de l'activité plaisance

- *Suivi de la fréquentation / abonnements*

Le port de Piriac-sur-Mer compte 820 emplacements. Selon les années, entre 700 et 720 places sont affectées aux contrats annuels, le reste des emplacements est occupé par les titulaires de garanties d'usage (26), les contrats saisonniers et escales, les bateaux de pêche et les bateaux d'intérêt patrimonial. Les places ne sont pas dédiées à un usage spécifique (annuel, saisonnier ou escales). Souvent, une place peut servir à plusieurs usages. En 2022, le port a commercialisé 681 contrats annuels pour un chiffre d'affaires de 1 140K€ HT. Il a été décidé de mettre l'accent sur les places saisonnières et escales en diminuant le nombre de place en contrats annuels pour faciliter également l'opération de dragage. La baisse du chiffre d'affaires de 20 K€ sur les contrats annuels, qui en a découlé, a été compensée par la progression du chiffre d'affaires saisonnier (séjour de plus d'une semaine et de moins d'un mois).

Loire-Atlantique Nautisme a, par ailleurs, comptabilisé 360 contrats saisonniers d'une durée moyenne de 26 nuits, pour un chiffre d'affaires de 103 K€ HT, soit une augmentation de 26,7 % par rapport à 2021.

- *Escales*

En 2022, le port a accueilli 2 226 clients en escale, d'une durée moyenne de 1.46 nuits, pour un chiffre d'affaires de 146K€ HT, soit une augmentation de 7% par rapport à 2021 (qui tient compte des escales refacturées par Atout Port (Passeport escale). Les variations entre 2021 et 2022, concernant le nombre de clients et les chiffres d'affaires, s'expliquent par une modification des modalités de calcul, différenciant les escales classiques du passeport escales, avec un objectif d'être le plus précis possible.

- *Liste d'attente*

Au 31 décembre 2022, le port compte 485 clients inscrits en liste d'attente, en hausse depuis 2021. L'inscription est gratuite et peut se faire tout au long de l'année. Le maintien de l'inscription sur la liste fait l'objet d'une facturation annuelle de 20 € TTC qui intervient au mois de septembre.

L'évolution de 2022 vient d'un effet COVID, il est toujours constaté un retard entre le marché du bateau et les répercussions sur les listes d'attente. La durée d'attente varie entre 3 à 10 ans selon la taille des bateaux. Loire-Atlantique Nautisme a pu réattribuer 40 emplacements contre 60 nouvelles demandes. En 2023, les plaisanciers en liste d'attente seront davantage questionnés, afin d'identifier quels pourraient être les nouveaux services à mettre en place.

Le port de Piriac reste à un niveau d'attractivité très important tant sur les contrats annuels que sur les escales.

Bilan des autres activités

- *Aire de grutage*

Les manœuvres sont réalisées par les 3 chantiers nautiques de Piriac. Le port a la charge de la potence et les chantiers dirigent les manœuvres. Loire-Atlantique Nautisme dispose d'un contrat avec chacune des 3 entreprises, dont la refacturation sur la base d'un forfait fixe, permet d'équilibrer le coût de maintenance et d'entretien de la potence.

En 2022, 1 266 manutentions ont été réalisées par la potence du port, une baisse de 3%, qui s'explique par les restrictions d'usage de l'eau. Sur les 4 dernières années, le nombre de client annuel est en moyenne de 1 170.

Les modalités de calcul ont été modifiées pour être au plus proche de la réalité et des catégories sur le logiciel de facturation, passant d'un indicateur du nombre de manutentions effectuées et non réservées à celui du nombre de manutentions réservées.

- *Cale de mise à l'eau*

Loire-Atlantique Nautisme a mis en place un nouveau contrôle d'accès à la cale, désormais par carte magnétique, ouvrant également l'accès à l'ensemble des cales des ports gérés par LAN. Ce nouveau procédé permettra une meilleure connaissance de la fréquentation des cales.

Gestion et exploitation

De nombreuses prestations et équipements sont fournis aux usagers du port. Loire-Atlantique Nautisme procède régulièrement à des enquêtes de satisfaction et les plaisanciers peuvent également apporter leurs remarques ou suggestions sur un livre d'or. Le port de Piriac se classe 2^{ème} port d'escale de la façade atlantique (site Navily). Le port dispose de bornes de distribution de fluides. Les bornes électriques sont toutes équipées de temporisateurs, permettant de baisser de manière importante les consommations notamment en hiver et éviter les comportements abusifs.

Les arrêtés de restriction de l'usage de l'eau ont, par ailleurs, entraînés un arrêt des carénages et rinçage de bateaux durant la saison estivale. Compte tenu du contexte actuel, Loire-Atlantique Nautisme étudie la possibilité d'installer un récupérateur d'eau pluviale pour alimenter les toilettes des sanitaires et pour les besoins de l'aire de carénage.

Les agents ont procédé à des aménagements complémentaires au niveau des sanitaires qui ont apporté de nouveaux services (espace de laverie, vaisselle, collecteur chimique).

Loire-Atlantique Nautisme s'est engagée à certifier « port propre », le port de Piriac. L'année 2022 est consacré au diagnostic préalable à la démarche. L'action prioritaire consiste à remettre aux normes le traitement des eaux de l'aire de carénage. Dans ce cadre, Loire-Atlantique Nautisme a mis en place une action de sensibilisation des plaisanciers pour les informer de l'impact des rejets en mer sur la fermeture de la pêche. Une démarche RSE est aussi engagée.

- *Travaux / Investissements réalisés*

Loire-Atlantique a mené des travaux d'entretien et de maintenance sur la porte à seuil, les mouillages, les pontons... Elle a poursuivi son audit sur le système de traitement des eaux de l'aire de carénage. Elle a également menée un diagnostic portuaire avec de études sur l'état des infrastructures. Loire-Atlantique Nautisme poursuit l'opération de dragage.

Les investissements significatifs ont représenté en 2022 près de 134 K€.

Loire-Atlantique Nautisme a procédé à la 1ère phase du dragage du port pour un volume de 15 000 m³ et a engagé la seconde phase de 500 m³ de sédiments pollués (pour un montant de 232 028 € HT). Une dernière phase est prévue début 2023

Bilan financier

- Comptes de résultats

	2021	2022	%
Total des produits d'exploitation	2 018 993 €	2 617 593 €	30%
Total des charges d'exploitation	1 828 493 €	2 567 348 €	40%
Résultat d'exploitation	190 501 €	50 244 €	-74%
Résultat net	162 469 €	83 660 €	-49%

À la suite de la création de la société Loire-Atlantique Nautisme, en 2021, en remplacement de la CCI, LAN est toujours en recherche d'optimisation de charges et de mutualisation des coûts avec les autres ports de la SAS, pouvant encore générer des impacts à la lecture des résultats en comparaison de l'année 2021.

Les principales évolutions entre les budgets 2021 et 2022 sont :

Sur les produits

- L'augmentation des volumes et la marge sur le carburant (les dépenses liées à la station correspondent aux frais d'entretien et de maintenance et ne comptabilisent pas les amortissements) ;
- Une légère baisse du chiffre d'affaires des contrats annuels au profit des contrats saisonniers ;

- Une augmentation du chiffre d'affaires des escales.

Sur les charges

- Une augmentation sensible des charges de fluides liées à la hausse des coûts de l'électricité (fournitures, communication, sous-traitance) ;
- Une baisse de plusieurs postes de charges pour anticiper les effets de la hausse des coûts énergétiques ;
- Une augmentation des charges salariales liée à l'évolution du point d'indice de la convention collective et la mise en place d'une prime d'intéressement ;
- Une hausse significative de la provision dragage pour faire face à l'évolution du point d'indice (TP06) et aux coûts annexes (enlèvement des pontons) ;
- Une augmentation de la ligne autres provisions correspondant aux coûts prévisionnels d'entretien de la porte à seuil ;
- Une baisse des frais de personnel mis à disposition et honoraires back office grâce à la mutualisation.

Il est rappelé que les charges globales sont divisées au prorata des ports en gestion auprès de LAN, partagées entre les prestations de services et mise à disposition de personnels (services réalisés par les équipes de la CCI). La part effectuée sur le port de Piriac est de 28,6 % soit 129 920 €.

- Tarifs

Le concessionnaire a proposé une hausse des tarifs des contrats annuels de 2 %, correspondant à l'inflation connue en fin d'année 2021.

1.2 - PORTS DE LA TURBALLE ET DU CROISIC - SAEML LOIRE ATLANTIQUE PÊCHE ET PLAISANCE

Le comité de suivi a eu lieu en juin 2023 pour l'exercice de l'année 2022. Le rapport n'est pas dûment complété par le délégataire, malgré les différentes réunions conjointes. Cette situation s'explique par un changement de direction survenue dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public au 1^{er} janvier 2023.

Faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- La poursuite des travaux d'aménagement du port de la Turballe (augmentation de 1000 m² de la surface de l'aire de carénage, construction d'un avant-port) ;
- Mise en place d'une nouvelle organisation sur le port de la Turballe pour accueillir les bateaux de maintenance du parc éolien ;
- Réponse à la nouvelle délégation de service public pour la gestion des ports de la Turballe et du Croisic, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

Bilan des activités

Bilan de l'activité pêche

Les résultats de ventre enregistrés par les deux criées se présentent comme, ci-dessous, pour l'année 2022 :

	LA TURBALLE			LE CROISIC			SAEML LAPP		
	2021	2022	%	2021	2022	%	2021	2022	%
Tonnage (T)	5 827	5 819	-0,14	2 102	1 732	-17,60	7 929	7 551	-4,77
Valeur CA (€)	22 650	23 188	2,38	14 210	13 773	-16,40	24 071	36 961	53,55
Prix moyen (€/kg)	3,88	3,98	2,58	7,84	7,95	1,40	11,72	11,93	1,79

La stagnation des apports sur la criée de la Turballe s'explique principalement par une mauvaise saison de sardines et la crise liée du gasoil. La hausse, pour les saisons des calamars et rouget, avec des prix moyens en légère augmentation ont permis de compenser.

Quant à la criée du Croisic, les résultats en baisse de 17 % en tonnage et 16% en valeur, s'expliquent également par cette crise du gasoil mais également par des arrêts temporaires de la sole correspondant à la baisse des quotas.

- *Achats à distance*

	TONNAGE		VALEUR	
	La Turballe	Le Croisic	La Turballe	Le Croisic
2014	4,40%	16,70%	5,30%	10,10%
2015	23,10%	43,50%	20,20%	36,40%
2016	34,90%	47,60%	31,80%	40,30%
2017	23,70%	48,80%	21,40%	42,90%
2018	28,80%	56,10%	32,90%	51,10%
2019	28%	60,90%	31%	54%
2020	16%	63,20%	26%	55%
2021	31,6%	63,2%	22,6%	55,4%
2022	65%	64%	83%	47%

La typologie des acheteurs reste stable sur les deux criées. En 2022, elle est représentée :

- Pour le port de la Turballe par 65 % de poissonniers, 31 % de mareyeurs et 4 % d'usines
- Pour le port du Croisic par 65 % de poissonniers et 35 % de mareyeurs.

- Les retraits / invendus

	LA TURBALLE	LE CROISIC
2021	23 tonnes	35 tonnes
2022	59 tonnes	16 tonnes
%	+ 156 %	-54 %

Les plans de production et commercialisation mis en place par les organisations de producteurs permettent de diminuer les invendus. La forte augmentation constatée en 2022 s'explique par 2 tonnes de sardines dont la taille était trop petite pour les usines et une quantité non absorbable en criée.

Bilan des autres activités

- L'aire de carénage du port de la Turballe

	ÉLÉVATEUR 40 T			ÉLÉVATEUR 450 T		
	2021	2022	%	2021	2022	%
NBE DE MANŒUVRES	1 017	1 010	-0,68%	214	241	12,61%
CA (en €)	132 826 €	140 588 €	5,84%	111 659 €	141 831 €	27%

La progression des manœuvres et du chiffre d'affaires de l'élevateur de 450 tonnes s'explique par suite de la récupération progressive du terreplein (en lien avec les travaux d'aménagement du port).

- L'aire de carénage du port du Croisic

	ÉLÉVATEUR 88 T		
	2021	2022	%
NBE DE MANŒUVRES	18	4	-77,70%
CE (en €)	5 419	709	-86,90%

La baisse significative des manœuvres est due à l'obsolescence de l'équipement.

- Les cales de mise à l'eau

La cale de mise à l'eau du port de la Turballe est ouverte d'avril à mi-octobre et gratuite pour les usagers. Quant à la cale du Croisic, elle a été hors service toute l'année en raison de détériorations importantes et un litige avec le prestataire.

Bilan de l'activité plaisance

Les emplacements disponibles sur les 2 ports se déclinent comme, ci-dessous :

Emplacements affectés	LA TURBALLE	LE CROISIC
Plaisance	420	616
Pêche	64	18
Intérêt Patrimonial	1	2
Escales	30	63
Services publics	4	2
TOTAL	519	701

- *Suivi de la fréquentation / abonnements*

	LA TURBALLE			LE CROISIC		
	2021	2022	%	2021	2022	%
Plaisance	420	420	0%	616	616	0
Professionnels	0	0	#DIV/0!	20	20	0
TOTAL contrats	420	420	0%	636	636	0

Le nombre d'abonnements est resté stable entre 2021 et 2022

- *Escales*

	LA TURBALLE			LE CROISIC		
	2021	2022	%	2021	2022	%
Nbe de bateaux	2 573	2 325	-10%	644	697	8%
Nbe de nuitées	11 115	4 459	-60%	6 521	6 537	0%
Durée moyenne jours	0,23	0,52	125%	0,10	0,11	8%
CA (en €)	141 353	77 737	-45%	92 012	98 737	7%

Le nombre de bateaux en escale a été plutôt stable entre 2021 et 2022 sur les 2 ports.

- *Liste d'attente*

	LA TURBALLE			LE CROISIC		
	2021	2022	%	2021	2022	%
Nbe d'inscrits dont	469	451	-4%	261	258	-1%
Chiffre d'affaires	9 992 €	10 340 €	3%	6 456 €	5 831 €	-10%

Si la liste d'attente est plutôt stable sur le port du Croisic, celle de la Turballe, même si elle ne présente pas de variation, a enregistré une 100aine de nouvelles demandes, probablement liée aux travaux de l'avant-port, qui a créé de nouveaux emplacements.

Bilan de l'activité passagers

Elle est réalisée par la Société Navix sur les deux ports

	LA TURBALLE			LE CROISIC		
	2021	2022	%	2021	2022	%
Nbe de visiteurs	23 916	36 989	55%	6 309	7 420	18%
CA (en €)	19 726	26 081	32%	5 559	5 808	4%

La SEM a constaté une forte hausse des visiteurs sur les deux ports, notamment en lien avec la présence des touristes sur une plus longue période estivale de juin à septembre.

Gestion et exploitation

Si les coûts de consommation électrique sur les deux ports sont en baisse (-18 % pour la plaisance Turballe et -23 % pour le Croisic), celle de l'eau est en hausse, particulièrement au niveau de la plaisance de la Turballe, passant de 2 200 € en 2021 à 10 650 € en 2022.

- *Travaux / Investissements réalisés*

La SEM a investi

- 135 K€ pour l'achat des bers pour la zone de carénage du port de la Turballe,
- 355 K€ pour le déroctage et 736 K€ pour les travaux de modernisation de froid au Croisic

Bilan financier

- Comptes de résultats

	PRODUITS			CHARGES		
	2022	2021	%	2022	2021	%
PECH LT	3 649 833,75 €	3 192 373,82 €	14%	3 735 555,74 €	3 747 652,09 €	0%
PECH LC	1 638 223,83 €	2 651 178,69 €	-38%	1 666 094,05 €	2 246 548,57 €	-26%
PLAI LT	651 888,88 €	571 235,89 €	14%	420 434,09 €	364 627,81 €	15%
PLAI LC	771 115,02 €	483 817,57 €	59%	706 529,17 €	501 151,26 €	41%
TOTAL	6 711 061,48 €	6 898 605,97 €	-3%	6 528 613,05 €	6 859 979,73 €	-5%

Un résultat de 182 448,43 € en 2022 contre – 331 366,68 € en 2021

- Produits d'exploitation**

Les principales variations s'expliquent par :

- la mise en place d'une facturation au touché de quai. Ce dispositif a représenté une augmentation des produits pour l'année 2022 de l'ordre de 80 000€ ;
- revalorisation de la tarification des prestations en Criée (glaçage, filmage, ...) ;
- perception de la redevance concernant la convention d'occupation temporaire avec la société du Banc de Guérande pour l'exploitation du champ éolien, au prorata de l'exploitation, touché la redevance ;
- refacturation des travaux des viviers du Croisic à EDF.

- Tarifs**

La SEM LAPP, après avoir réajusté ses grilles tarifaires, revalorisé certaines prestations criées et mis en place de nouveaux services pour l'accueil des CTV, a proposé une hausse globale des tarifs de 2 %, correspondant à l'inflation.

1.3 - PORTS DE LA NOËVEILLARD, AVANT-PORT ET VIEUX PORT À PORNIC – LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME

Faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- Loire-Atlantique Nautisme est le nouveau concessionnaire pour la gestion de l'ensemble des ports de Pornic depuis le 1^{er} janvier 2022 ;
- Une année de changement, prise en main, concertations ;
- Lancement de la certification Port Propre.

Bilan des activités

Dans ce contexte de prise d'effet de la concession par un nouveau délégataire et ce, désormais sur un périmètre plus conséquent, une comparaison avec les années antérieures sera difficile.

Bilan de l'activité plaisance

- Suivi de la fréquentation / abonnements*

Le bassin de la Noeveillard compte 914 emplacements sur pontons, l'avant-port, 353 mouillages et le Vieux-Port 30 places dont 17 sont réservées aux bateaux patrimoniaux. Les places ne sont pas dédiées à un usage spécifique (annuel, saisonnier, escales) et peuvent servir à plusieurs usages.

En 2022, Loire-Atlantique Nautisme a commercialisé 1106 contrats annuels pour un chiffre d'affaires de 1 648 K€ HT, dont 187 K€ HT pour l'échouage.

En 2022, 461 contrats saisonniers ont été signés d'une durée moyenne de 36 nuits, pour un chiffre d'affaires de 171 K€ HT. Loire-Atlantique Nautisme demande aux plaisanciers de les informer de leur absence afin d'optimiser la gestion du plan d'eau, car il existe un potentiel de développement pour les contrats saisonniers et mensuels. Un salarié a d'ailleurs été spécifiquement recruté dans cet objectif de communication auprès des plaisanciers.

- Escales*

Le port a accueilli 1709 bateaux en escale pour 2 532 nuitées, soit une moyenne de 490 nuits par séjour. Le chiffre d'affaires représente 96 K€ dont 61 K€ hors passeport escales.

- *Liste d'attente*

Au 31 décembre 2022, le port compte 365 plaisanciers en liste d'attente. L'inscription est gratuite et peut être réalisée tout au long de l'année. Le maintien de l'inscription sur la liste pour les années suivantes est facturé à hauteur de 20 € annuellement. Tout comme sur le port de Piriac, Loire-Atlantique Nautisme procèdera à un questionnaire plus poussé auprès de ces plaisanciers afin de mieux comprendre leurs attentes et identifier de potentiels nouveaux services à mettre en place.

Bilan des autres activités

- *Manutentions élévateur*

En 2022, 1120 manutentions ont été réalisées, plutôt concentré de mi-mars à début juillet, avant la saison estivale. Loire-Atlantique Nautisme a modifié la facturation, passant au mètre linéaire plutôt qu'au tonnage.

- *Aire de carénage*

Le port a enregistré 2 900 jours d'occupation de bateaux sur le terreplein, qui ont généré 597 opérations sur port de la Noeveillard. Loire-Atlantique Nautisme a désormais mis en place un forfait de 24h et 48h pour favoriser les rotations.

- *Cale de mise à l'eau*

Seuls l'avant-port et le Vieux-port sont équipés de cales de mise à l'eau, dont 1 parmi les 4 existantes dispose d'un contrôle d'accès. En 2022, 106 personnes l'ont utilisé, générant un chiffre d'affaires de 5 K€.

Les éléments de cette première prise en main par Loire-Atlantique Nautisme permettent de constater que les ports de Pornic, notamment la Noeveillard reste un port très dynamique et attractif. Une enquête de satisfaction est prévue en 2024.

Gestion et exploitation

De nombreux équipements sont mis à la disposition des plaisanciers, qu'ils aient un abonnement ou soient en escale.

Les points de livraison en eau et électricité font l'objet de relevé mensuel des indices afin de suivre les consommations et de détecter d'éventuelles fuites. Loire-Atlantique Nautisme envisage la mise en place de temporisateurs tout comme sur le port de Piriac afin d'avoir une meilleure lisibilité des consommations électriques et envisage l'achat d'une cuve de 10 000 litres pour réduire les consommations d'eau.

Une réflexion est en cours pour mettre en place une pompe mobile pour l'aspiration des eaux usées, une alternative dans l'attente du projet d'aménagement du port.

La commune a fait le choix de garder à sa charge les factures de fluides liées au Vieux Port, du fait de l'animation touristique réalisée sur cet espace.

Loire-Atlantique Nautisme a engagé les ports de Pornic dans la certification « Port Propre ». Le plan d'actions est en cours de finalisation.

- *Travaux / Investissements réalisés*

Les principaux travaux réalisés concernent :

- La réfection du marquage des sols d'emplacements du parking du port e la Noeveillard
- La remise en service du contrôle d'accès à ce parking
- Le démarrage du diagnostic de l'audit du système de traitement des eaux de l'aire de carénage
- Des travaux d'entretien de l'élévateur et de la drague
- Des remises en état et nettoyage des pontons
- L'entretien et le remplacement de certaines caméras de vidéo surveillance
- Des aménagements dans le bureau du port
- Des travaux sur le terreplein de Gourmalon
- La vérification de mouillages à Gourmalon

Les investissements s'élèvent à 120 905 €

Annuellement, le port de la Noeveillard est dragué sur la période d'octobre à mars en 2022. Une réflexion est en cours avec les Ports de Loire-Atlantique concernant le dragage, matériel vieillissant, qui induit des coûts conséquents de remise en état (70 K€ en 2022).

Bilan financier

- Comptes de résultats

	2022
Total des produits d'exploitation	2 687 212 €
Total des charges d'exploitation	2 533 367 €
Résultat d'exploitation	153 845 €
Résultat net	90 908 €

Les principales évolutions

- Une marge de 30 K€ sur l'activité vente de carburant, plus importante que prévue
- Une augmentation des coûts énergétiques
- Une hausse des coûts de dragage notamment liée aux travaux d'entretien du matériel
- Un gain sur la refacturation des frais grâce la mutualisation
- Des investissements moins importants car, pour certains, reportés

La part affectée sur le port de Pornic est de 42 % soit 189 720 €, correspondant aux charges divisées au prorata des ports en gestion auprès de Loire-Atlantique Nautisme.

- Tarifs

En lien avec la procédure d'attribution d'une nouvelle délégation de service public pour les ports de Pornic, Loire-Atlantique Nautisme a proposé une nouvelle grille tarifaire dans son offre. Elle a eu pour intérêt de se mettre en cohérence avec les autres ports et notamment celui de Piriac, géré par ce même concessionnaire, ainsi que de proposer des tarifs permettant l'accès à la plaisance au plus grand nombre.

II - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES PORTS FLUVIAUX

2.1 - PORT DE L'ERDRE À NANTES - NANTES MÉTROPOLÉ (SOUS CONCESSION NANTES MÉTROPOLÉ GESTION SERVICES)

Faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- Une baisse des contrats mensuels ;
- 2 nouveaux contrats professionnels ;
- Évacuation de 6 bateaux en état de vétusté ;
- Mise en place d'un boat club ;
- L'élection des nouveaux représentants des usagers au conseil portuaire.

Bilan des activités

Bilan de l'activité plaisance

- Suivi de la fréquentation / abonnements*

Le port de Nantes est réparti sur plusieurs sites, allant de Saint Félix jusqu'à Gachet. Au total, cela représente 449 emplacements auxquels il faut ajouter 331 mètres linéaire utilisés pour les escales et l'accostage des professionnels, principalement en centre-ville.

Parmi les 449 places disponibles, le port dispose de 23 emplacements dédiés aux activités professionnelles et 29 aux péniches habitations.

L'ensemble des sites pour la plaisance est complet, à l'exception de deux zones dont le taux de remplissage n'est pas à 100 % : port Gachet est une zone isolée et peu attractive car éloignée du centre-ville et pour port la Blanche les coûts d'investissements, pour le réaménagement spécifique du site, seraient supérieurs aux recettes générées.

Le taux d'occupation du port est supérieur à 100 % car il prend en compte les abords. Des visites régulières sont d'ailleurs effectuées par les agents du port afin d'identifier les absences et optimiser la gestion du plan d'eau. Ces plaisanciers peuvent bénéficier de nuitées gratuites en escales.

En 2022, on note une baisse des contrats mensuels compensée par la hausse des contrats de 6 mois.

- *Escales*

En 2022, le port a accueilli 143 bateaux en escales (pour 111 en 2021), comptabilisé 319 nuitées (contre 288 en 2021), soit une durée moyenne de 1,9 jour. Les escales ont généré un chiffre d'affaires de 5 014 €, soit une progression de 10,68 % par rapport à l'année précédente. Elle s'explique par la reprise de la navigation à la suite de la pandémie de COVID, même si elle n'atteint pas les chiffres de 2019 (364 escales). Une enquête escalants est en réflexion pour mieux comprendre les besoins des plaisanciers, leur provenance.

- *Liste d'attente*

Chaque site dispose de sa liste d'attente. Le nombre réel de demandes s'élève à 204 pour 142 demandes nominatives en 2022. L'inscription est payante à hauteur de 18 € par liste d'attente choisie. La baisse par rapport au nombre de demandes au 31 décembre 2021 s'explique du fait d'une moindre demande sur certaines zones notamment celles qui disposent de corps morts. Il est également constaté un renouvellement significatif avec une rotation sur le quai de Versailles.

Nantes Métropole Gestion Services envisage d'exploiter davantage les réponses des plaisanciers sur liste d'attente. Pour répondre, en partie, à l'attente des plaisanciers, un Boat Club a été mis en place en 2022. Ce service donne accès, via un abonnement d'une année, à une flotte de bateaux en illimité. A ce jour, ce service innovant sur un des ports fluviaux de la Loire-Atlantique, nécessite d'être accompagné d'une plus grande communication pour pouvoir se développer.

Bilan des autres activités

- *Aire de carénage*

Il n'existe pas de services de manutention. L'ensemble des ports de l'Erdre ne dispose pas d'aire de carénage. Une étude est en cours entre le Département et les Ports de Loire-Atlantique sur ce sujet, afin d'envisager une solution alternative aux plaisanciers, qui doit également répondre à l'ambition des Ports de Loire-Atlantique de certifier l'ensemble de ces ports fluviaux « ports propres ». L'absence d'aire de carénage serait probablement un point de non-conformité de cette certification.

- *Cale de mise à l'eau*

Le port de l'Erdre dispose de multiples cales de mise à l'eau. Elles sont accessibles gratuitement à tous les usagers. En lien av et possible à consulter sur le site de réseau des cales de mise à l'eau des ports de Loire-Atlantique.

Gestion et exploitation

Les différents sites sont équipés et proposent des services gratuits à l'exception des consommations de fluides et du carburant.

Nantes Métropole et Nantes Métropole Gestion Services élaborent un plan de sobriété énergétique.

- *Travaux / Investissements réalisés*

Différents travaux ont été réalisés :

- Remise en état des sanitaires
- Expertise de pontons
- Remplacement de certains pieux
- Nettoyage, entretien et maintenance courante
- Finalisation des travaux de raccordement au réseau d'assainissement pour les péniches habitation

Les investissements s'élèvent à 50 022 €.

Bilan financier

- Comptes de résultats

	2021	2022	
Total des produits d'exploitation	405 279 €	448 318 €	
Total des charges d'exploitation	591 418 €	727 283 €	23%
Résultat brut d'exploitation	- 186 138 €	- 278 964 €	50%
<i>Participation au fonctionnement</i>	87 997 €	93 571 €	6%
<i>Redevance d'intéressement</i>	15 092 €	- €	
<i>Subvention d'investissement du délégant</i>	113 232 €	166 046 €	47%
Résultat d'exploitation	- €	- 19 346 €	

Participation au fonctionnement : subvention d'équilibre par Nantes Métropole

Redevance d'intéressement : clause d'excédent de recettes reversée au délégant

Subvention d'investissements : accordé par Nantes Métropole, en plus de la subvention d'équilibre, pour permettre à NMGS de porter des travaux souhaités par la collectivité

Les recettes sont globalement en hausse principalement liées à l'augmentation tarifaire et la subvention exceptionnelle versée par la Région des Pays de la Loire pour la création du Boat Club.

Quant aux dépenses, elles ont augmenté en raison de deux postes :

- + 38 K€ de services extérieurs correspondant à des charges de sous-traitance pour des interventions techniques sur des équipements
- +12 K€ de frais de siège, refacturation du GIE à NMGS au titre de l'activité de la DSP
- + 10 K€ qui correspondent à des pertes sur créances clients

- Tarifs

NMGS en accord avec Nantes Métropole applique une augmentation de 2,5 % pour la plaisance et 2 % pour les contrats habitation et professionnels, tel que le prévoit la convention contractuelle entre les parties.

Compte-tenu du compte de résultat déficitaire présenté, et d'un contexte en évolution, les ports de Loire-Atlantique ont demandé à Nantes Métropole et Nantes Métropole Gestion Services de revoir les taux d'augmentation des tarifs en 2023, afin que les recettes n'évoluent pas moins vite que les charges.

2.2 – PORT DE SUCÉ-SUR-ERDRE – COMMUNE DE SUCÉ-SUR-ERDRE (SOUS CONCESSION BRETAGNE FLUVIALE)

Faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- Davantage de contrats mensuels
- Reprise des escales des professionnels
- Reprise des manifestations et événements sur le port
- Qualité de l'eau et prolifération des cyanobactéries
- La fermeture du Canal de Nantes à Brest à compter d'octobre 2022 jusqu'au printemps 2024 en lien avec les travaux menés sur le barrage de Vioreau

Bilan des activités

Bilan de l'activité plaisance

- *Suivi de la fréquentation / abonnements*

Les emplacements sont répartis sur 7 sites pour un total de 301 places disponibles. En 2022, on compte 207 places annuelles dont 146 sont en centre-ville, 12 places réservées aux professionnelles et associations, 114 contrats signés, allant de 1 mois à 9 mois.

L'augmentation du nombre de contrats courts s'explique par l'arrivée de nouveaux plaisanciers en cours d'année pour compenser des départs anticipés sur des places annuelles. La comptabilité de ces contrats mensuels ne permet pas une lecture factuelle entre les places annuelles et saisonnières. Dans un souci de cohérence entre les ports et d'équité de traitement des plaisanciers, il a été plutôt proposé d'envisager une facturation au prorata temporis pour les nouveaux arrivants sur des abonnements annuels. Il apparaît, par ailleurs, nécessaire de mieux distinguer ce qui relève d'une escale (moins de 7 jours au-delà des 48 heures gratuites) des contrats mensuels. Cela permettra une meilleure lisibilité de l'activité du port et d'optimiser la gestion du plan d'eau. La commune a prévu, en outre de revoir la répartition des emplacements entre ceux réservés aux escales et ceux réservés aux

contrats mensuels, ainsi que réfléchir à la proposition de tarif haute et basse saison, compte tenu qu'un certain nombre de plaisanciers enlèvent leur bateau en saison hivernale.

- *Escales*

Bretagne Fluviale a réalisé une comptabilité plus précise en 2022 rendant compliqué une comparaison avec l'année 2021. L'objectif est de pouvoir mieux différencier les escales payantes au-delà des 48h gratuites. Globalement le nombre d'escales se maintient. Le port a accueilli 162 bateaux en escales gratuites pour 247 nuitées et 19 bateaux ont fait escale durant une semaine, représentant 74 nuitées.

La commune et Bretagne Fluviale doivent pouvoir analyser de façon plus précise les escales pour vérifier les potentiels services à développer. Aujourd'hui, la durée reste souvent limitée aux 48 heures gratuites. Une analyse et étude pourraient être menées et vérifier si cette durée pourrait être prolongée par de nouveaux services, offres terrestres.

Les escales professionnelles, quant à elles, notamment celles de Bateaux Nantais, ont repris à la suite de la pandémie de COVID. La commune a, par ailleurs, signé une nouvelle convention avec « les Passagers de Bullops » qui développe des projets inclusifs.

- *Liste d'attente*

Seul le port centre-ville dispose d'une liste d'attente, qui comprend 40 demandes au 31 décembre 2022. On note une progression des nouvelles demandes malgré la mise en place d'une inscription payante depuis 2019 (16 €/an) ce qui suggère le maintien de l'attractivité du port. Les ports de Loire-Atlantique proposent de pousser l'analyse de ces demandes, de comprendre les motifs de résiliation, les provenances, les raisons du maintien malgré le nombre limité de places. Cette démarche pourrait permettre de vérifier l'opportunité de nouveaux services ou nouvelles offres à mettre en place.

Bilan des autres activités

- *Aire de carénage*

Tout comme sur le port de Nantes, le port de Sucé-sur-Erdre ne dispose ni de services de manutention, ni d'aire de carénage (étude en cours entre le Département et les Ports de Loire-Atlantique).

- *Cale de mise à l'eau*

Le port de Sucé-sur-Erdre dispose d'une unique cale de mise à l'eau, gratuite et en accès libre. Bretagne Fluviale avait pu évaluer en 2021 à près de 14 descentes journée en saison estivale sur la période d'ouverture du bureau du port. Des solutions de parking pour les remorques sont proposés aux plaisanciers. Il n'est pas envisagé que ce service soit payant au regard des coûts d'investissements, de maintenance et d'entretien qui ne seraient pas couverts par le nombre de pass vendus.

Gestion et exploitation

Le port dispose d'un bureau du port, en gestion auprès de Bretagne Fluviale, ouvert annuellement et d'une halte nautique. Les sites du port en centre-ville sont équipés et proposent des services gratuits, à l'exception des consommations de fluides comprises dans la redevance du bateau

La commune a prévu d'analyser plus précisément les consommations d'eau et d'électricité, compte tenu du contexte actuel pour préserver la ressource en eau et la hausse conséquente du coût de l'électricité.

Les usagers sont satisfaits des services proposés, toutefois il a été suggéré à la commune de mener une enquête de satisfaction pour mieux appréhender les habitudes, besoins des plaisanciers et vérifier les opportunités de développer de nouveaux services.

La commune a convenu, par ailleurs, de se rapprocher de l'office du tourisme, qui propose déjà de la location de vélos, pour vérifier les services à proposer aux plaisanciers et remettre davantage une dimension touristique pour faire vivre le territoire.

- *Travaux / Investissements réalisés*

Les principaux travaux ont concerné

- Le remplacement de corps morts sur plusieurs sites
- Le déplacement de catways
- La mise en place d'une signalétique complémentaire pour les visiteurs

Pour un montant qui s'élève à 84 846 €

Bilan financier

- Comptes de résultats

FONCTIONNEMENT	2021	2022	%	INVESTISSEMENT	2021	2022	%
Total des recettes	121 668 €	117 105 €	4%	Total des recettes	46 858 €	95 029 €	103%
Total des dépenses	91 740 €	142 107 €	55%	Total des dépenses	79 926 €	18 604 €	63%
Résultat d'exploitation	29 928 €	- 25 002 €	107%	Résultat d'exploitation	- 33 068 €	7 426 €	6331%
Excédent F° reporté	104 213 €	56 182 €	-21%	Excédent I° reporté	36 849 €	3 781 €	690%
Excédent de clôture	116 108 €	31 180 €	-73%	Report invest.	3 781 €	80 207 €	2021%

- Section de fonctionnement

A fin 2022, la section de fonctionnement enregistre un excédent de clôture de 31 180, 89 €.

Les recettes de fonctionnement 2022 sont légèrement inférieures, expliqué par la subvention perçue en 2021 pour compenser la perte des recettes du fait du COVID.

La hausse des dépenses s'explique, d'une part par des travaux importants pour remplacer les corps morts, d'autre part, du fait d'une prestation de service pour déplacer les catways sur le ponton visiteur. Enfin les charges de personnel, imputé sur le budget annexe du port, ont augmenté car calculées de manière plus précise, au vu de la réalité actualisée du temps passé.

- Section d'investissement

A fin 2022, la section d'investissement enregistre un excédent de clôture de 3 780,91 €.

- Tarifs

La commune a procédé à une augmentation tarifaire de 2 %. Par ailleurs, elle a tenu à apporter quelques modifications dans un but de simplification :

- L'harmonisation des tarifs sur le site de la Gamotrie, les corps morts amont et aval et sur le site de Mazerolles
- Le ponton allée Vétille sera réservé aux bateaux de plus de 15 mètres avec une suppression des deux premières lignes de tarifs.

2.3 - PORT DE NORT-SUR-ERDRE - COMMUNE DE NORT-SUR-ERDRE

Faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- Mise en place d'une nouvelle passerelle entre la rive gauche du quai Saint Georges et la rive droite du bassin pour créer une alternative aux déplacements en véhicule, une continuité piétonne et cycliste tout en garantissant la navigabilité jusqu'au pont Saint Georges. Cette passerelle constitue un élément d'animation du port et contribue à renforcer l'attractivité touristique des espaces ;
- Opération de faucardage de plantes aquatiques en aout ;
- Mise en place d'un nouveau ponton pour la location de bateaux électriques.

Bilan des activités

Bilan de l'activité plaisance

- Suivi de la fréquentation / abonnements

Les emplacements sont répartis sur 4 sites pour un total de 116 places disponibles. En 2022, 11 places sont réservées aux professionnels et associations, 88 places annuelles sont occupées sur les 105 places plaisanciers disponibles, soit un taux d'occupation qui se situe à 85 %, en baisse par rapport à 2021.

3 grandes unités ont résilié leur contrat probablement en raison de la mise en service de la passerelle, impactant les départs et retours au port pour les bateaux dont l'amarrage se situe derrière la passerelle. Par ailleurs, la commune évoque un déséquilibre entre les petites et grandes unités. Malgré ces éléments, la commune n'a pas constaté d'impact financier majeur.

Une réunion entre la commune et les Ports de Loire-Atlantique a permis d'identifier que le bassin dispose à ce jour de la meilleure configuration. Dans la perspective d'un déséquilibre qui se confirmerait, un des 2 pontons du bassin pourrait être allongé et les places pourraient donc être mises en perpendiculaire sur le quai Saint Georges.

Ces modifications représenteraient toutefois des couts d'investissements conséquents (pour l'allongement du ponton ainsi que pour la pose d'organeaux sur le quai).

- *Escales*

La majorité des escales se fait entre avril et septembre. Le nombre de bateaux accueilli au port en escales de moins de 48 heures a augmenté de + 23 % en 2022, amenant également une progression de + 29 % du nombre de nuitées. Cette hausse peut s'expliquer par la gratuité des 48 premières heures en escale, avec une recrudescence de mouillages sur les sites où des places sont vacantes lors des manifestations.

Concernant les escales de plus de 48 heures et de moins de 7 jours, si le nombre de bateaux est stable, la durée moyenne est en baisse de 27 %.

- *Liste d'attente*

Le port enregistre 79 demandes d'inscriptions en 2022 (*cela prend en compte les demandes sur plusieurs sites pour chacun des plaisanciers*) qui correspondent en réel à 31 nouvelles demandes de plaisanciers ajoutées aux 17 inscriptions de 2021. Le constat d'une forte augmentation peut s'expliquer du fait qu'elle soit gratuite en comparaison au port de Nantes ou Sucé-sur-Erdre. La commune a fait le choix de la rendre payante à compter du 1^{er} janvier 2023.

Malgré cette forte demande, le port dont le taux d'occupation est à 85 %, ne peut répondre à l'ensemble des demandes, soit car les caractéristiques du bateau ne correspondent pas à l'emplacement, soit parce que les emplacements libres sont sur des sites réservés aux barques.

Lors des prochaines inscriptions, la commune envisage de solliciter davantage les plaisanciers sur leurs motivations à rejoindre le port de Nort-sur-Erdre.

Bilan des autres activités

- *Aire de grutage*

Tout comme sur le port de Nantes et de Sucé-sur-Erdre, le port de Nort-sur-Erdre, ne dispose ni de services de manutention, ni d'aire de carénage (étude est en cours entre le Département et les Ports de Loire-Atlantique sur ce sujet).

- *Cale de mise à l'eau*

Les cales de mise à l'eau sont en accès libre et gratuit sur les différents sites. Une grande majorité des descentes est effectuée sur la cale du port Mulon dans le centre-ville. Tout comme pour le port de Sucé-sur-Erdre ou Nantes, il n'est pas envisagé de rendre payant ce service pour des raisons de couts d'investissements et de maintenance qui seraient supérieurs à la rentabilité économique.

Gestion et exploitation

Le port dispose d'un bureau du port ouvert annuellement selon 3 saisons. Les principaux services se situent en centre-ville.

Le relevé des consommations électriques a engagé la commune dans un travail de sensibilisation auprès des plaisanciers, au regard de la situation actuelle et des couts élevés. Il reste complexe de rapprocher la propre facturation de la commune aux couts des fluides inclus dans les redevances. La commune a toutefois pris la décision pour 2023, de procéder à des coupures sur les bornes de 23h à 6h en saison hivernale et un accès plafonné à 6 ampères.

La ressource en eau est également un sujet important, c'est pourquoi la commune a décidé de mener une analyse en 2023 pour vérifier l'absence d'abus. A ce stade, elle n'a pas constaté d'excès.

- *Travaux / Investissements réalisés*

- Installation du nouveau ponton pour la location des bateaux électriques
- Action de faucardage de plantes aquatiques

Certains travaux prévus ont été reportés à 2023 suite à des retards.

Ces travaux se sont élevés à près de 27 500 €.

Les Ports de Loire-Atlantique ont procédé à la réfection du pavage de la rive nord et doivent engager, en fin d'année, le curage du port et du chenal.

- Comptes de résultats

FONCTIONNEMENT	2021	2022	%	INVESTISSEMENT	2021	2022	%
Total des recettes	81 975 €	125 030 €	28%	Total des recettes	21 223 €	19 357 €	-9%
Total des dépenses	81 975 €	105 030 €	53%	Total des dépenses	9 446 €	38 716 €	310%
Résultat d'exploitation		20 000 €		Résultat d'exploitation	11 777 €	- 19 358 €	
Excédent F° reporté				Excédent I° reporté	24 972 €	36 749 €	47%
Excédent de clôture		20 000 €		Excédent de clôture	36 749 €	17 391 €	-53%

- Section de fonctionnement

La progression des recettes est principalement liée à la subvention d'équilibre versée par le budget de la commune, passant de 17 125 € à 67 655 €, qui n'a pas vocation à perdurer au regard des dépenses exceptionnelles de 2022, ci-dessous :

- L'action curative sur les plantes aquatiques pour maintenir la navigation à hauteur de 14 250 € HT,
- La hausse de 9 % des charges de personnel en raison de l'évolution du point d'indice et à la revalorisation du régime indemnitaire (3 843 €)
- Le versement de la rémunération de 6 000 € à l'association local pour la gestion du ponton de location de canoës/kayaks/paddles, qui est compensée par les recettes de location,
- Les frais liés à l'obligation réglementaire d'homologuer les pontons d'un peu plus de 7 000 €.

- Section d'investissement

Elle enregistre un excédent de clôture de 17 391 €, en légère baisse, du aux investissements de pontons pour développer l'activité nautique sur le plan d'eau.

- Tarifs

La commune a proposé une hausse globale des tarifs de 2 %, correspondant à l'inflation.

2.4 - PORT DE BLAIN – LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME

Faits marquants de l'année

Attribution de la nouvelle délégation de service public à Loire-Atlantique nautisme à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 3 ans, permettant un alignement avec la fin de concession de l'ensemble des ports fluviaux au 31 décembre 2025.

Loire-Atlantique constate, depuis 2022, une dynamique singulière sur le fluvial (non présente sur le maritime) avec des ventes presque systématiques des bateaux, dès lors que les plaisanciers ont pu rencontrer des contraintes de navigation, qui peut être en outre suivi d'arrêt définitif de la navigation.

Dans la perspective de la fermeture du Canal, en raison des travaux sur le barrage de Vioreau, impactant la navigation, Loire-Atlantique Nautisme a cherché des solutions conjointement aux services du Département aux plaisancier souhaitant poursuivre leur navigation en 2023.

Bilan des activités

Bilan de l'activité plaisance

- Suivi de la fréquentation / abonnements

Le port dispose de 32 emplacements dont 21 sont réservées à des amarrages sur ponton pour des contrats annuels, 8 pour des escales et 3 pour l'amarrage de péniches à quai. L'organisation du port est toujours régie selon les saisons estivale et hivernale, en lien avec l'ouverture et la fermeture du Canal de Nantes à Brest.

En 2022, 18 plaisanciers ont disposé d'un contrat annuel contre 21 en 2021, s'expliquant par l'anticipation de certains usagers lié à la fermeture du Canal et vente de bateaux. Ces résiliations intervenues un peu tard dans la saison n'ont pas permis de trouver de nouveaux clients car les bateaux sur liste d'attente ne correspondaient pas aux dimensions des emplacements vacants. Loire-Atlantique Nautisme a pu proposer un contrat saisonnier de 6 mois.

- *Escalles*

Loire-Atlantique Nautisme peut difficilement établir un diagnostic précis, sans maître de port permanent et malgré la mise en place de capteurs. Ce système de comptage a chiffré 112 nuitées contre 177 en 2021, soit une baisse de 36 %. Il ne permet pas d'identifier si un bateau est revenu à plusieurs reprises et il faut rappeler que les 48 premières heures sont gratuites. Les places en escale représentent 1/3 des places disponibles et il n'est pas constaté un manque de places en saison estivale. Lors des manifestations, pour permettre d'accueillir plus de bateaux, le Département a procédé au renforcement de la berge opposée pour permettre un stationnement temporaire.

- *Liste d'attente*

La liste d'attente, qui compte 12 demandes, sera réactualisée. Les demandes ne peuvent être satisfaites souvent du fait que les caractéristiques des bateaux ne correspondent pas aux dimensions des places. Dans la perspective d'un recalpinage, à réfléchir, le remplacement des catways pourraient permettre de revoir les dimensions des emplacements.

Bilan des autres activités

Le port ne dispose pas de service de manutention, ni d'aire de carénage comme les ports de l'Erdre. Quant à la cale de mise à l'eau, elle est principalement utilisée pour les embarcations légères, type canoës kayaks, paddles ou des bateaux de petite taille pour les pêcheurs.

Gestion et exploitation

Le port de Blain dispose d'un niveau de service limité, en l'absence de maître de port en continu. Toutefois ce dernier assure un accueil téléphonique, a mis en place une permanence hebdomadaire pour permettre aux plaisanciers une rencontre physique. Des réunions régulières sont également organisées avec l'association des plaisanciers majeure du port.

L'ensemble des équipements proposés (parking, ponton, sanitaires...) sont gratuits. Loire-Atlantique Nautisme a mis en place un partenariat avec un commerçant pour les dispositifs de réception des déchets pour offrir une solution annuelle aux plaisanciers. S'agissant de la consommation en eau, Loire-Atlantique Nautisme a pu constater un pic de consommation durant les mois de mai et juin, plutôt qu'en saison estivale, qui peut éventuellement s'expliquer par la préparation des bateaux avant navigation. Loire-Atlantique Nautisme teste actuellement un nouveau système de contrôle des consommations par télérelève radio sur un de ses ports, qui serait moins onéreux que l'achat de compteurs, et pourrait donc être installé sur le port de Blain.

Pour ce qui concerne la consommation électrique, Loire-Atlantique Nautisme va installer un système de lecture sur les bornes, grâce à un partenariat développé dans le maritime, qui permettra d'identifier les bornes les plus utilisées.

Loire-Atlantique Nautisme participe, par ailleurs, aux réunions relatives à la construction d'un bâtiment « Espace Canal », porté par le Département de Loire-Atlantique, dans lequel des solutions pérennes pour les plaisanciers sont échangées.

- *Travaux / Investissements réalisés*

Loire-Atlantique Nautisme procède à l'entretien régulier des pontons, au changement de platelage usagé et a enlevé les plantes invasives des empièvements du quai.

Le budget du port, limité, ne permet pas d'investissements lourds, toutefois, la gestion mutualisée de plusieurs ports par cette même société permet au port de Blain de bénéficier de certaines installations (capteurs, prévision de l'installation d'un suivi des consommations de fluides).

Bilan financier

- Comptes de résultats

	2021	2022	%
Total des produits d'exploitation	12 140 €	12 073 €	-1%
Total des charges d'exploitation	11 376 €	13 798 €	21%
Résultat d'exploitation	764 €	- 1 726 €	-326%
Résultat net	628 €	-2 300 €	-466%

Le total des produits est largement dominé par les redevances des contrats plaisance, qui reste plutôt stable en 2022.

Quant aux charges les augmentations sont principalement liées aux hausses de fluides et aux impôts. Loire-Atlantique nautisme dispose du taux d'imposition catégorie des prestations de services.

- Tarifs

Afin de répondre à un souhait des Ports de Loire-Atlantique d'engager un travail de cohérence des grilles tarifaires sur ses ports fluviaux, Loire-Atlantique Nautisme a proposé de supprimer les catégories intermédiaires pour une tarification au mètre. En conséquence, ces catégories intermédiaires subissant, par leur disparition une augmentation importante, la hausse de 2 % prévue par le gestionnaire ne sera donc pas appliquée cette année aux contrats annuels ponton, et pratiquer une politique tarifaire relativement stable. Il est appliqué une hausse de 2 % sur les tarifs linéaires au quai et mensuels hors saison.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Conformément à la réglementation, les comités de suivi mis en place entre le concédant et ses concessionnaires sont des temps d'échanges qui permettent d'identifier des sujets transversaux, travaillés en transversalité pour contribuer à l'amélioration des services des usagers et optimiser la gestion et l'exploitation des ports.

Le groupe de travail « gestionnaires ports fluviaux », mis en place en 2021, a réalisé, en 2022, une enquête escalants qui a confirmé des sorties principalement à la journée, des services portuaires relativement couverts, des escales majoritairement d'une durée liée à la gratuité des 48 premières heures.

Un des points majeurs repéré et confirmé est la collecte des eaux usées. Les plaisanciers utilisent très peu les équipements mis à disposition dans les ports, connaissent mal les réglementations en la matière. Plus de la moitié des bateaux sont antérieurs à 2008, ne sont pas équipés, et sans obligation de l'être.

Les Ports de Loire-Atlantique en lien avec les concessionnaires travailleront ce sujet en 2023 dans un objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau.

III - GESTION DES PORTS EN RÉGIE

- *Bilan de l'activité des 3 ports*

	La Pointe de Saint Gildas			La Gravette			Comberge		
	2021	2022	%	2021	2022	%	2021	2022	%
MOUILLAGES									
Nbe de mouillages disponibles	288	288		313	290		133	133	
Nbe de mouillages annuels / haute saison	274	264	-4%	209	252	21%	105	113	8%
Taux d'occupation	95%	92%	-4%	67%	87%	30%	79%	85%	8%
Recettes mouillages annuels /HS	143 932 €	156 625 €	9%	203 320 €	236 586 €	16%	68 454 €	82 086 €	20%
Nbe de places temporaire possibles	14	24	71%	104	38	-63%	28	20	-29%
Nbe de temporaire	36	41	14%	83	85	2%	10	10	0%
Nuitée	0	20		68	50	-26%	0	2	
Hebdo	0	2		11	10	-9%	0	2	
Mensuel	28	10	-64%	4	25	525%	10	4	-60%
Saison complète	8	9	13%					2	
Tarifs mensuels									
inf à 5M	157 €	166 €	6%	230 €	235 €	2%	227 €	235 €	4%
5 à 5,99	198 €	210 €	6%	293 €	275 €	-6%	299 €	281 €	-6%
6 à 6,99	250 €	265 €	6%	354 €	333 €	-6%	377 €	354 €	-6%
7 à 7,99	292 €	310 €	6%	368 €	346 €	-6%	467 €	439 €	-6%
8 à 8,99	316 €	335 €	6%	384 €	388 €	1%	572 €	538 €	-6%
9 à 9,99	339 €	359 €	6%	398 €	422 €	6%	706 €	664 €	-6%
sup à 10 m				416 €	441 €	6%			
Recettes mouillages temporaires	8 466 €	9 890 €	17%	2 429 €	2 720 €	12%	2 291 €	1 467 €	-36%
SERVICES									
Nbe de places TP voiles légère	35	35	0%						
Recettes TP voiles légère	4 416 €	4 815 €	9%						
Aire de carénage	PAYANT	PAYANT		PAS D'AIRE DE CARENAGE			PAYANT	PAYANT	
Potence	PAYANT	PAYANT		PAYANT	PAYANT		PAYANT	PAYANT	
Recettes carénages/grutages/Matages	12 530 €	10 782 €	-14%	13 320 €	10 619 €	-20%	16 998 €	12 507 €	-26%
Cale de mise à l'eau	PAYANTE	PAYANTE		PAYANTE	PAYANTE		PAYANTE	PAYANTE	
Nbe de descentes	1192	1116	-6%	369	376	2%	57	35	-39%
Recettes cale de mise à l'eau	62 523 €	67 812 €	8%	26 297 €	29 221 €	11%	4 687 €	4 002 €	-15%
Navettes	GRATUITE	PAYANTE		Pas de navette			Pas de navette		Pas de navette
Recettes navette		7 693 €			3 584 €				

• Compte de résultats 2022

	RECETTES	DÉPENSES Fonctionnement	DÉPENSES Investissement	RÉSULTAT
Préfailles				
2021	208 359 €	135 106 €	209 678 €	- 136 425 €
2022	213 820 €	150 095 €	38 914 €	24 811 €
%	2,6%	11,1%	-81,4%	
Saint Michel Chef Chef				
2021	76 416 €	92 162 €	327 988 €	- 343 734 €
2022	81 239 €	145 897 €	34 706 €	- 99 364 €
%	6,3%	58,3%	-89,4%	
La Plaine sur Mer				
2021	234 142 €	167 160 €	166 190 €	- 99 208 €
2022	239 937 €	1 474 454 €	95 905 €	- 1 330 422 €
%	2,5%	82%	-42,3%	
TOTAL				
2021	518 917 €	394 428 €	703 856 €	- 579 367 €
2022	534 996 €	1 770 446 €	169 525 €	- 1 404 975 €
%	3,1%	48,9%	-75,9%	-142,5%

Recettes

Les recettes sont en hausse en lien avec le travail de simplification et d'adaptation des grilles tarifaires en fonction des services proposés et ainsi apporter une cohérence et tendre vers une complémentarité entre les ports.

Dépenses

Un écart lié principalement au dragage du port de la Gravette à la Plaine sur Mer et aux impôts sur les bénéfices, au titre de 2020. Les Ports de Loire-Atlantique ne seront pas soumis à l'impôt en 2022.

En 2022, le déficit est compensé par une subvention de fonctionnement de 1M€ versée par le budget principal, et l'excédent n'est possible que du fait du report de 2021.

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les conclusions suivantes
 - **PREND ACTE** des principales caractéristiques des contrats de délégation de service public relatives à l'exercice 2022 des quatre délégations de service public inhérentes aux ports maritimes et des quatre délégations de service public concernant les ports fluviaux ;
 - **PREND ACTE** des bilans financiers 2022 présentés par :
 - Loire-Atlantique Nautisme pour les ports maritimes de Piriac, l'avant-port et vieux port de Pornic et le port fluvial de Blain ;
 - Le Yacht Club International de Pornic pour le port de la Noeveillard à Pornic,
 - La Société Anonyme d'Économie Mixte locale, Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML LAPP) pour les ports de la Turballe et du Croisic,
 - Nantes Métropole pour le port de l'Erdre à Nantes,
 - La commune de Sucé-sur-Erdre, pour le port de Sucé-sur-Erdre,
 - La commune de Nort-sur-Erdre, pour le port de Nort-sur-Erdre,

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE



Fait et délibéré, à Saint-Nazaire, en séance publique,
Le 18 septembre 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Lydia MEIGNEN